

Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le trente mai, le Conseil Municipal de la commune de **TOURNON D'AGENAIS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mai 2016**

PRÉSENTS : Mesdames Brigitte CAPDENAT , Patricia LABAT QUINTARD, Martine MUSQUI et Annie ROBEILLO et Messieurs Patrick LONGUESSERRE, Christian LAYTOU, Jean Claude LOUIT, Serge TIRA, Didier BALSAC, Ghislain PHILIP, Stéphane GONDAL, Dominique VEYRAC et Romain VIALATTE.

ABSENTE : Françoise MIRABEL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine MUSQUI

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès-verbal. En l'absence de remarques, ce dernier est adopté à l'unanimité.

(Délibération n°1)

Finances : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le BP 2016 par une décision modificative dont il donne lecture en prélevant des dépenses imprévues pour les affecter aux opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE, et à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 comme annoncé ci-dessus

(Délibération n°2)

Finances : Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par les associations.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
Mona Lisa	500 + 430	Lou Mercat de Tournou	750
Société de Chasse	500	Nouvel Horizon	300
Club Coteau Fleuri	250	Asso. De Pêche et Pisciculture	60
Radio 4 canton	150	UFAC	200
Amicale laïque	1000	CAUE	100
Association des bastides	165	Les Amis des chats	100
Asso. La boule tournonnaise	200		
Prévention routière	100		

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions telles que présentées ci dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que ces dépenses sont prévues au BP 2016

(Délibération n°3)

Finances : Subvention Amicale des Pompiers 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par cette association.

Il propose d'attribuer la somme de 600€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 600€ à verser à l'Amicale des Pompiers Volontaires de Tournon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°4)

Finances : Subvention Association ADCPG & CATM - 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par cette association.

Il propose d'attribuer la somme de 200€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 200€ à verser à l'Association ADCPG et CATM,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°5)

Finances : Subvention aux Amis de la Bastide - 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par cette association.

Il propose d'attribuer la somme de 600€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 600€ à verser à l'Association Les Amis de la Bastide,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°6)

Finances : Subventions à l'UST 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par cette association.

Il propose d'attribuer la somme de 8700€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 8700€ à verser à l'U.S.T.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°7)

Finances : Subvention à l'Association Verdus Sport Nature

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par cette association.

Il propose d'attribuer la somme de 400€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 400€ à verser à l'Association Verdus Sport Nature
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°8)

Finances : Subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'association Aventure Blues Complice pour un montant de 1000€ au titre de l'organisation de la 101ème édition de Blues Station.

Il propose d'attribuer la somme de 1000€ au titre des subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** une subvention exceptionnelle de 1000€ à verser à l'Association Aventure Blues Complice
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°9) :

Finances : cession d'une balayeuse

Ce point est retiré de l'ordre du jour

(Délibération n°10) :

Travaux : campagne de chemins ruraux 2016

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAYTOU qui présente les chemins ruraux à refaire pour 2016. Il précise que le Budget de l'opération s'élève à 15.000€, pour les chemins de Bénès, Peresse, Laricoutel et Lespaze par la société BOTTACIN. D'autres chemins complémentaires sont repris par les services de Fumel Communauté

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LAYTOU, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la campagne de réfection des chemins ruraux comme présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°11)

Travaux : réhabilitation des courts de tennis

Monsieur le Maire donne la parole à M. G. PHILIP qui informe les élus des travaux à réaliser sur les courts de tennis : reprise des terrains, du grillage et de l'éclairage public ainsi que celui du terrain de pétanque. Il précise qu'un fonds de concours sera versé par Fumel Communauté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur PHILIP, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de réfection des terrains de tennis et de l'éclairage
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°12) :

Travaux : éclairage du beffroi

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge TIRA qui explique à l'assemblée délibérante les travaux d'éclairage à réaliser au beffroi. Il donne lecture du devis de la société ALARMELEC 47. Il précise que la somme de 4195,40€ est un montant maximum.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur TIRA, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage du beffroi par la société Alarmelec pour un montant maximum de 4195,80€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au BP 2016

(Délibération n°13) :

Administration : tarif de l'abescat

Monsieur le Maire donne la parole à M. Serge TIRA qui explique qu'il est nécessaire de revoir les contrats de location de la salle de l'abescat pour tenir compte des charges d'entretien du bâtiment. Il propose de passer la période d'été du 1^{er} mai au 15 octobre et celle d'hiver du 16 octobre au 30 avril.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications des conditions de location de l'Abescat comme énoncé ci dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
-

(Délibération n°14) :

Administration : Création d'une servitude ERDF

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de servitude établi par Maître AUGARDE pour le compte d'ERDF.

Il rappelle que la commune de Tournon d'Agenais décide de mettre à disposition d'Electricité réseau Distribution de France diverses parcelles sises sur la commune de Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne) figurant au plan cadastral révisé de ladite commune, à savoir :

- section B n°1113 pour une contenance de 17ca
- section B n°1136 pour une contenance de 7a19ca

Cette servitude a pour but d'établir :

- à demeure sur la parcelle B 1113 dans une bande de 3 mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 20 mètres ainsi que ses accessoires.

- à demeure sur la parcelle B n°1036 dans une bande de 3 mètres de large deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 49 mètres ainsi que ses accessoires.

Ces servitudes sont consenties sans indemnité au profit de la commune et les frais d'actes sont pris en charge par ERDF

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, DELIBERE, et à l'unanimité

- **ACCEPTE** la création de cette servitude au profit de Electricité Réseau Distribution de France comme présenté ci dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cet effet.

(Délibération n°15)

Administration : Information sur la qualité de l'eau

Monsieur le Maire donne lecture d'une note d'information relative à la qualité de l'eau par l'Agence Adour Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la note d'information de l'Agence Adour Garonne sur la qualité de l'eau

(Délibération n°16) :

Finances : Convention TIPI

Monsieur le Maire présente aux élus la proposition de TIPI. Titre Payable Par Internet. Il s'agit de la gestion du paiement par internet dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités locales.

La Commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de doter la Commune de TIPI
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La Secrétaire de séance

MARTINE MUSQUI